

Documents obligatoires à la recevabilité d'un dossier adressé à la MDPH
formulaire (à compléter par la famille ; **signé par les deux parents/représentants légaux si l'élève est mineur**)
certificat médical de moins de 1 an – justificatif de domicile – pièce d'identité

Pièce(s) nécessaire(s) à l'évaluation pour une 1ère demande (élèves d'école élémentaire / collège / lycée) :

Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et/ou
Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE) et/ou
Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
 devant avoir été préalablement mis en place et comprenant un bilan de leur mise en œuvre.

AESH / MPA

Objet de la demande	Type de demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces nécessaires à l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH*) *Nouvelle appellation pour les AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire)	Première demande	14 avril 2023	GEVA-sco (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique comprenant une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Education nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Bilan(s) du ou des suivi(s) *
	Demande de réexamen	31 mars 2023	GEVA-sco (à compléter en équipe de suivi de la scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan(s) du ou des suivi(s) *
Matériel pédagogique adapté (MPA)	Première demande	14 avril 2023	GEVA-sco (à compléter en équipe éducative pour une 1ère demande et en équipe de suivi de la scolarisation (ESS) pour le réexamen, avec l'école ou l'établissement)
	Demande de réexamen	31 mars 2023	Argumentaire de l'école Bilan de l'ergothérapeute ou Argumentaire de l'IPIDV pour les déficiences visuelles Argumentaire d'ANVOL pour les déficiences auditives Bilan(s) du ou des suivi(s) *

ORIENTATIONS SCOLAIRES

Objet de la demande	Type de demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces nécessaires à l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
ULIS	Première demande	10 février 2023	GEVA-sco (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique comprenant une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Education nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Bilan(s) du ou des suivi(s) * Bilans des stages effectués au moment de la demande pour les ULIS lycée avec un projet d'orientation post 3ème
	Demande de réexamen	24 mars 2023	GEVA-sco (à compléter en équipe de suivi de la scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan(s) du ou des suivi(s) *

Maintien en maternelle	24 mars 2023	<p>GEVA-sco (à compléter en équipe éducative ou en équipe de suivi de scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan psychologique comprenant une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Education nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans</p> <p>Bilan(s) complémentaire(s) si suivi(s) *</p>
Orientation en EGPA	<p>Pré-orientations 1^{er} degré :</p> <p>31 janvier 2023</p> <p>Orientations 2nd degré :</p> <p>31 mars 2023</p> <p>Confirmation d'orientation :</p> <p>14 avril 2023</p>	<p>Envoi à la CDOEA pour le 1^{er} et 2nd degré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande informatisée sur le serveur de la DSDEN <p>Pour les élèves de primaire : du 14/11/2022 au 31/01/2023 https://ppe.orion.education.fr/bretagne/itw/answer/s/glt8x9zzmo/k/bHipU6M</p> <p>Pour les élèves de collège non pré-orientés : du 27/02/2023 au 31/03/2023 https://ppe.orion.education.fr/bretagne/itw/answer/s/glt8x9zzmo/k/CyNDX9a</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avis famille (vœux des établissements souhaités) • Copie du GEVA-sco réexamen (à compléter par l'école ou l'établissement) <p>Envoi à la MDPH pour le 1^{er} et 2nd degré : Par l'enseignant référent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche de liaison « Enseignant référent / MDPH » • GEVA-sco réexamen • Bilan psychologique comprenant une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Education nationale) si la MDPH ne dispose pas d'un bilan de moins de deux ans • Bilan(s) du ou des suivi(s) * • Évaluations scolaires CDOEA <p>Dans le cas d'une demande de confirmation de pré-orientation en EGPA prononcée l'année précédente : Seuls le GEVA-Sco réexamen et la demande famille sont nécessaires.</p>
Transport scolaire	<p>La demande est à adresser au service Transport du conseil départemental. Pour plus d'informations : https://www.finistere.fr/A-votre-service/De-placements-Transports/Transport-et-handicap</p>	

ORIENTATIONS EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX

Objet de la demande	Type de demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces nécessaires à l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
Institut d'Éducation Motrice (IEM) Institut Médico-Éducatif (IME)	Première demande	10 février 2023	<p>Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence)</p> <p>GEVA-sco (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan psychologique comprenant une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Education nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans</p> <p>Bilan(s) du ou des suivi(s) *</p>
	Demande de réexamen	24 mars 2023	<p>GEVA-sco (à compléter en équipe de suivi de la scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan(s) du ou des suivi(s) *</p>
D ITEP (Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique)	Première demande	10 février 2023	<p>Certificat médical d'un pédopsychiatre</p> <p>GEVA-sco (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan psychologique comprenant une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Education nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans</p> <p>Bilan(s) du ou des suivi(s) *</p>
	Demande de réexamen	24 mars 2023	<p>GEVA-sco (à compléter en équipe de suivi de la scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan(s) du ou des suivi(s) *</p>

D ITEP Toul Ar C'hoat (épilepsies)	Première demande	10 février 2023	<p>Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence)</p> <p>GEVA-sco (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan psychologique comprenant une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Education nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans</p> <p>Bilan(s) du ou des suivi(s) *</p>
	Demande de réexamen	24 mars 2023	<p>GEVA-sco (à compléter en équipe de suivi de la scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan(s) du ou des suivi(s) *</p>
SESSAD Déficiência motrice	Première demande	7 avril 2023	<p>Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence)</p> <p>GEVA-sco (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan(s) du ou des suivi(s) *</p>
	Demande de réexamen	5 mai 2023	<p>GEVA-sco (à compléter en équipe de suivi de la scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan(s) du ou des suivi(s) *</p>
SSEFS Déficiência auditive	Première demande	7 avril 2023	<p>Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence)</p> <p>GEVA-sco (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan psychologique comprenant une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Education nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans</p> <p>Bilan(s) du ou des suivi(s) *</p>
	Demande de réexamen	5 mai 2023	<p>GEVA-sco (à compléter en équipe de suivi de la scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan(s) du ou des suivi(s) *</p>
SESSAD DI Déficiência intellectuelle	Première demande	7 avril 2023	<p>Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence)</p> <p>GEVA-sco (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan psychologique comprenant une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Education nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans</p> <p>Bilan(s) du ou des suivi(s) *</p>
	Demande de réexamen	5 mai 2023	<p>GEVA-sco (à compléter en équipe de suivi de la scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan(s) du ou des suivi(s) *</p>
SESSAD Autisme	Première demande	7 avril 2023	<p>Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence)</p> <p>GEVA-sco (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan psychologique comprenant une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Education nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans</p> <p>Bilan(s) du ou des suivi(s) *</p>
	Demande de réexamen	5 mai 2023	<p>GEVA-sco (à compléter en équipe de suivi de la scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan(s) du ou des suivi(s) *</p>
SESSAD Grafic à vocation professionnelle (déficiência intellectuelle)	Première demande	7 avril 2023	<p>Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence)</p> <p>GEVA-sco (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan psychologique comprenant une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Education nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans</p> <p>Bilans des stages effectués au moment de la demande (à compléter dans le volet « Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel » du GEVA-sco)</p> <p>Bilan(s) du ou des suivi(s) *</p>
	Demande de réexamen	5 mai 2023	<p>GEVA-sco (à compléter en équipe de suivi de la scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilans des stages effectués au moment de la demande (à compléter dans le volet « Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel » du GEVA-sco)</p> <p>Bilan(s) du ou des suivi(s) *</p>
SEES ANVOL	Première demande	10 février 2023	<p>Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence)</p> <p>GEVA-sco (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Argumentaire d'ANVOL</p> <p>Bilan(s) du ou des suivi(s) *</p>
	Demande de réexamen	24 mars 2023	<p>GEVA-sco (à compléter en équipe de suivi de la scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan(s) complémentaire(s) si suivi(s) *</p>

IDV IPIDV	Première demande	10 février 2023	Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence) GEVA-sco (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement) Argumentaire de l'IDV Bilan(s) du ou des suivi(s) *
	Demande de réexamen	24 mars 2023	GEVA-sco (à compléter en équipe de suivi de la scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan(s) du ou des suivi(s) *
Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)	Première demande	10 février 2023	Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence) Argumentaire du service médico-social porteur de l'UEMA concernée (SESSAD Autisme du CHRU de Brest ou SESSAD Arc en Ciel à Morlaix ou Service d'Accompagnement Comportemental Spécialisé à Quimper) Bilan(s) du ou des suivi(s) *
	Demande de réexamen	24 mars 2023	GEVA-sco (à compléter en équipe pluridisciplinaire avec l'école ou l'établissement) Bilan(s) du ou des suivi(s) *
Dispositif d'auto-régulation (DAR)	Première demande	10 février 2023	Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence) GEVA-sco (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique comprenant une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Education nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Argumentaire du « SESSAD Autisme » du CHRU de Brest Bilan(s) du ou des suivi(s) *
	Demande de réexamen	24 mars 2023	GEVA-sco (à compléter en équipe de suivi de la scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan(s) du ou des suivi(s) *

*orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

La transmission d'un **dossier incomplet** ou **au-delà des dates limites fixées** ne permettra **pas de garantir la mise en œuvre effective des moyens de compensation pour la rentrée scolaire (affectation, recrutement du personnel d'aide humaine...)**.

Toute demande préparée dans le cadre d'une réunion d'**équipe éducative** doit prendre appui sur le **GEVA-sco première demande** qui, une fois complété avec le directeur ou le chef d'établissement, doit impérativement être adressé à la famille. La famille se chargera ensuite de le transmettre à l'appui du formulaire pour la MDPH (avec le certificat médical obligatoire et les autres pièces).

Dans le cadre d'un réexamen de Projet Personnalisé de Scolarisation, le **GEVA-sco réexamen** doit être renseigné en **Équipe de Suivi de Scolarisation** (ESS). L'enseignant référent se chargera de le transmettre lui-même à la MDPH. La famille, de son côté, renseigne le dossier MDPH et l'expédie (avec le certificat médical obligatoire et les autres pièces) à la MDPH.

- Tout enfant ou adolescent en situation de handicap est de droit un élève depuis la loi du 11 février 2005. La MDPH met en place et organise l'équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne sur la base du projet de vie et propose des moyens de compensation du handicap.
- La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- L'enseignant référent veille à la constitution du dossier et à sa transmission à la MDPH avant les échéances fixées pour chaque type de demande, pour les renouvellements.
- Tout renouvellement adressée directement à la MDPH par une famille (sans les éléments scolaires) fait l'objet d'une information écrite à l'enseignant référent par la MDPH afin qu'il prenne contact avec l'école/l'établissement et que l'ensemble des éléments scolaires constitutifs du dossier puissent être rassemblés dans les délais fixés.
- Le maintien en maternelle pour les élèves en situation de handicap doit faire l'objet d'une demande à la MDPH (se référer au décret du 11 décembre 2014).